

Annexe I – Fiche de poste – enseignant FLS au lycée

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>Poste spécifique enseignant FLS lycée</p>
<p>Division du 2d degré – DPE2D</p>	<p>Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 20 mai 2019 à la DPE</p>
<p>@ : dpe@ac-mayotte.fr</p>	
<p>Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012</p>	
<p>Descriptif du poste et missions : L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique un enseignant du 2d degré spécialiste du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation d'allophonie.</p> <p>Quotité de service : 10h30</p> <p>Missions du poste : Sous l'autorité du chef d'établissement et en étroite collaboration avec le Casnav l'enseignant FLS aura pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination de l'UPE2A et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> o un enseignement du français langue seconde, sous diverses modalités, auprès des élèves allophones o la participation, avec l'équipe éducative, à l'accueil des élèves, de leurs familles et à leur inclusion au sein de l'établissement o l'organisation du parcours personnalisé pour chaque élève, en fonction de son profil et de ses besoins, en concertation avec l'équipe pédagogique de la classe d'inclusion (emploi du temps individualisé et évolutif, suivi, etc.), en portant une attention particulière au projet d'orientation o des activités de médiation auprès des familles, des associations et des partenaires de l'éducation o le conseil pédagogique et l'accompagnement des enseignants de classes ordinaires accueillant ces élèves allophones, à travers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une diversification de ses modalités d'intervention (au sein du dispositif UPE2A, en co-intervention, en appui pédagogique spécifique...) ▪ la mise à disposition des outils pédagogiques pour aider les enseignants à prendre en charge, au sein de leur classe, les élèves allophones arrivants. - Cette coordination nécessite que l'enseignant FLS adapte son emploi du temps aux besoins des élèves en tenant compte des entrées et sorties dans le dispositif tout au long de l'année, et travaille en lien avec les équipes pédagogiques. - Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie par : <ul style="list-style-type: none"> o l'animation d'actions de formation académiques ou au sein de l'établissement o l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques o la transmission des données concernant la scolarisation et le suivi des élèves pris en charge o la participation aux plateformes de positionnement des jeunes nouvellement arrivés o la participation éventuelle aux jurys du DELF scolaire. <p>Pour compléter son service, le coordonnateur UPE2A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conservera un temps horaire dans sa discipline ou en FLS dans une UPE2A collège - ou bénéficiera d'une décharge académique pour exercer une mission au Casnav. 	

Compétences requises :

Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS.

Connaissances de ressources pédagogiques en FLE/FLS.

Aptitude au travail en équipe.

Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle.

Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.

Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité.

Capacités organisationnelles.

Profil attendu et certifications requises :

Enseignant du 2nd degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves allophones serait appréciée.